



La collecte et le recyclage des lampes (Lampes fluocompactes, LED, tubes fluorescent)

Les questions / Réponses de base

Aujourd'hui

Véritable solution aux enjeux de la surconsommation d'énergie, les lampes à basse consommation présentent comme avantage une réduction drastique de la quantité d'énergie nécessaire pour fournir de la lumière. Néanmoins, à cause du mercure qu'elles contiennent, des conseils doivent être donnés quant à leur élimination.

Cette fiche a été élaborée pour répondre aux questions de base relatives à la collecte et au recyclage des lampes.

Quelles sont les lampes concernées ?

(source Recylum)



Comment les reconnaître ?



Le symbole «poubelle barrée» figurant obligatoirement depuis le 13 août 2005 sur la lampe signifie qu'elle ne doit pas être jetée avec les ordures ménagères.

Pourquoi doit-on les recycler ?

Si les ampoules classiques et les ampoules halogènes peuvent être évacuées via la poubelle classique, les ampoules économiques et les tubes « néons » **contiennent du mercure : ils font donc partie des déchets dangereux. Il faut les déposer dans des lieux de collecte spécifique.**

Que faire des lampes usagées ?

3 solutions :

- Les rapporter en magasin : le revendeur a l'obligation de reprendre une lampe usagée lorsqu'on en achète une : c'est le « 1 pour 1 ». Des meubles de collecte sont en libre service dans certains magasins
- Les déposer en déchèterie
- Les confier à un électricien : dans la limite du 1 pour 1

Liste des points d'apport volontaire sur le site www.malampe.org

Que faire si une lampe casse ?

Par principe de précaution, si ces lampes cassent, il faut aérer la pièce en ouvrant les fenêtres pendant 15 minutes minimum, ramasser et nettoyer les dégâts avec des gants et enfin porter ces déchets dans un sac plastique à la collecte des déchets dangereux en déchèterie.

Que deviennent les lampes usagées

Les lampes collectées sont enlevées et recyclées par Recylum. Ces différentes étapes sont financées par l'Eco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

Qui est RECYLUM ?

RECYLUM est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour remplir une mission d'intérêt général : organiser la collecte et le recyclage des lampes et promouvoir la filière.

Que faire face aux ondes que les lampes émettent ?

Les lampes à basse consommation font l'objet de controverses scientifiques sur le sujet du rayonnement qu'elles émettent. Le débat ne semble pas encore tranché. Une précaution d'usage à respecter à titre préventif est donc de ne pas installer de lampes basses consommation à proximité de votre tête (lampes de bureau, lampes de chevet, etc.), en attendant que le débat scientifique soit réellement tranché.

Quelles lampes pour consommer moins d'énergie ?

La lampe classique à incandescence va disparaître d'ici septembre 2012

Par quoi les remplacer :



Les halogènes : Durée de vie : jusqu'à 3 ans
Entre 30 à 50 % d'économie d'énergie par rapport à une lampe à incandescence



Les fluo-compacts : Durée de vie : jusqu'à 15 ans
jusqu'à 80 % d'économie d'énergie par rapport à une lampe à incandescence



Les lampes à LED : Durée de vie : jusqu'à 25 ans
jusqu'à 90 % d'économie d'énergie par rapport à une lampe à incandescence
La technologie LED est la solution de l'avenir : faible consommation d'énergie, longue durée de vie, ne contient pas de mercure.

Plus d'informations :



www.preventiondechets.fr



www.recylum.com

www.malampe.org